

REVUE

Saint-Roch-de-l'Achigan

L'Achiganois



DE L'ARGENT
À LA POUBELLE !

LES RÈGLEMENTS :
POUR LE BIEN
DE TOUS

IMPLIQUEZ-VOUS :
C'EST VOTRE
MUNICIPALITÉ



ÉDITION ÉTÉ 2018



Chères Achiganoises,
Chers Achiganois,

Je profite de cette publication de L'Achiganois pour vous sensibiliser sur trois dossiers qui nous concernent tous, soit les activités de loisirs, la valorisation des matières recyclables et organiques ainsi que le contrôle animalier.

ACTIVITÉS DE LOISIRS

En début d'année, les membres de votre conseil ont constaté, après avoir analysé la participation aux différentes activités de loisirs depuis 2012, un manque flagrant d'inscription et ce, malgré tous les efforts déployés afin d'informer la population des possibilités offertes en matière d'activités culturelles, sportives et de mise en forme. Dans plusieurs cas, un faible taux de participation a forcé les responsables des loisirs à annuler lesdites activités.

Devant ce constat, votre conseil a décidé de suspendre la programmation offerte par la Municipalité pour le printemps et l'été 2018, à l'exception des activités du camp de jour, du baseball mineur, des cours de gardiens avertis, du club de lecture et de l'heure du conte. Ces activités sont très populaires et la participation est suffisante. De plus, les événements spéciaux 2018 se poursuivront à savoir, la Fête nationale, la vente de garage communautaire et Saint-Roch-de-l'Achigan en Fête.

Votre conseil vous invite les 6 et 7 juin à deux rencontres de consultation afin de recueillir vos attentes et connaître vos besoins en matière d'activités. Notre but est d'éviter de dépenser inutilement le temps et l'énergie de nos ressources humaines, les ressources financières de la Municipalité et principalement de planifier une programmation pour l'automne 2018 répondant à vos besoins.

Au cours de ces consultations publiques vous serez également conviés à vous prononcer au sujet du développement résidentiel et du développement économique.

VALORISATION DES MATIÈRES RECYCLABLES ET ORGANIQUES

Depuis un bon nombre d'années, la Municipalité a mis de l'avant la valorisation des matières recyclables et organiques, communément appelée la collecte des bacs bleus et des bacs bruns qui sont d'ailleurs fournis en consignation par elle. Cette initiative fut mise en place dans le but d'améliorer la protection de notre environnement et favoriser la réutilisation des matières au lieu de tout enfouir. De plus, vous êtes sans doute au fait que le gouvernement du Québec, afin de privilégier cette valorisation, a mis sur pied un programme de redevances aux municipalités qui adhèrent à cette approche. Ainsi, année après année, nous recouvrons des sommes d'argent importantes et ce, grâce à cette sélection des déchets qui ne se retrouvent pas dans les sites d'enfouissement. Or, depuis les dernières années, la récupération des matières recyclables et organiques a régressé et il nous apparaît opportun de vous sensibiliser sur le sujet. Moins nous enfouissons de déchets, plus nous recevons d'argent qui est utilisé à mieux vous desservir pour la gestion des matières résiduelles. D'ailleurs, le conseil a décidé tout récemment de consentir, à tous celles et ceux qui en feront la demande, à livrer un bac bleu ou brun supplémentaire pour récupérer ces matières. Il est évident que tous les citoyennes et citoyens sont gagnants de coopérer et ce, de façon appropriée. À cet effet, nous vous invitons à consulter l'aide-mémoire dans les pages suivantes sur la bonne façon de disposer de vos résidus. Nous vous recommandons de vous y référer régulièrement. Vous pouvez également consulter le site Internet de Recyc-Québec au

<https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/citoyens>

Direction générale
450 588-2326 poste 7910
dg@sra.quebec

Service des Loisirs et de la Revitalisation
450 588-2326 poste 7961
loisir@sra.quebec
revitalisation@sra.quebec

Direction générale adjointe
450 588-2326 poste 7900
dga@sra.quebec

Service des Travaux Publics
450 588-2326 poste 7940
travauxpublics@sra.quebec

Service des Finances
450 588-2326 poste 7920
comptabilite@sra.quebec

Service de l'Urbanisme
450 588-2326 poste 7960
urbanisme@sra.quebec

D'innombrables études le démontrent : nous sommes des grands producteurs de déchets et seulement 24% de ces matières sont ou recyclées ou compostées. Le reste s'en va directement à l'enfouissement. Pourtant nous avons les moyens de faire mieux : San Francisco parvient à recycler et à composter environ 80 % de ses déchets et vise un objectif de 100% pour 2020. Les pays d'Europe recyclent et compostent déjà plus de 50% de leurs matières résiduelles. Il est triste de constater qu'ici plusieurs refusent de faire le petit effort quotidien nécessaire pour avoir un impact positif sur les coûts et l'environnement. Tout ce qui est enfoui coûte de l'argent tandis que ce qui est réutilisé, recyclé ou composté a une valeur. De plus les sites d'enfouissement ont une durée de vie limitée : personne ne veut voir un site d'enfouissement apparaître à Saint-Roch-de-l'Achigan.

Pour comprendre l'importance de la récupération et de la valorisation dans le coût des services municipaux, sachez qu'en plus du coût payé à l'entrepreneur pour le contrat d'enlèvement, de transport, d'enfouissement ou de revalorisation des matières résiduelles, le gouvernement impose une taxe qui vous coûte 23.70 \$ pour chaque tonne de déchets enfouis.

Remboursement de la redevance à l'enfouissement - \$ par habitant			
Moyenne québécoise	8.89 \$	Saint-Lin-Laurentides	8.36 \$
Sainte-Marie-Salomé	11.70 \$	Saint-Alexis	8.18 \$
Saint-Roch-Ouest	11.05 \$	Saint-Roch-de-l'Achigan	7.63 \$
Sainte-Julienne	10.69 \$	Saint-Esprit	7.46 \$
Saint-Liguori	10.18 \$	Saint-Calixte	6.99 \$
Saint-Jacques	9.89 \$		

Selon les estimations, chaque citoyen produit **2.33 kg de déchets par jour**, ce qui veut dire 4 441 tonnes de déchets par année pour Saint-Roch-de-l'Achigan. À peine un peu plus de mille tonnes sont détournées de l'enfouissement. En conséquence, c'est une facture de près de 80 000\$ que la Municipalité paie au gouvernement pour l'enfouissement. Un simple calcul permet de constater que malgré le remboursement gouvernemental de 7.63\$ par habitant, il en coûte quand même plus de 40 000\$ en redevances à la Municipalité, donc aux citoyens, pour enfouir des déchets, en plus du coût du contrat. Cette facture peut être beaucoup moins élevée si tous les citoyens font l'effort de bien gérer leurs matières résiduelles.

Le tableau illustre notre piètre performance en fait de récupération par rapport aux autres municipalités

de la MRC de Montcalm et par rapport à la moyenne québécoise au niveau de la redevance à l'enfouissement. (source: MDDELCC / Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles Redistribution de 2017)



Le remboursement est calculé en fonction de la moyenne par habitant du tonnage municipal acheminé au site d'enfouissement; plus le tonnage est élevé, moins la subvention l'est. Plus les citoyens feront d'efforts pour bien trier leurs déchets, plus le remboursement sera élevé, ce qui diminuera le coût réel à payer par vous pour ces services. La Municipalité ne peut pas à elle seule

faire une différence; tous ensemble par contre, nous le pouvons. Ce qui n'est pas recyclé ou composté aboutit au dépotoir et est enfoui. **Quelques minutes de plus pour bien trier : c'est mieux pour votre porte-monnaie et pour l'environnement.** Cessez de jeter votre argent à la poubelle!

CONTRÔLE ANIMALIER

La Municipalité a renouvelé le contrat pour le service de contrôle animalier sur son territoire avec l'entreprise Le Berger Blanc inc. pour l'année 2018. Si vous relevez certains problèmes en lien avec des chiens qui perturbent votre qualité de vie ou encore, qui errent dans votre entourage, vous devez communiquer avec les représentants du Berger Blanc au numéro 514 494-2002. Comme nous sommes soucieux de la qualité des services que vous recevez, nous vous demandons de nous faire part de toute situation problématique que vous pourriez rencontrer. À titre d'exemple, si vous communiquez avec l'entreprise pour demander une intervention et que vous ne recevez pas le service adéquat, (le temps d'intervention, la présence tardive sur les lieux), veuillez nous en aviser et nous assurerons un suivi avec les responsables.

En conclusion, si vous désirez que les choses changent, que les services s'améliorent, vous devez vous impliquer. Sans votre collaboration, votre participation, les membres de votre conseil ne pourront répondre à vos attentes et vos besoins. Aidez-nous à vous aider!

C'est un rendez-vous les 6 et 7 juin à la salle La Chapelle de la Mairie dès 19 h pour échanger avec votre conseil !

Yves Prud'Homme
Maire

- Rincer les contenants en utilisant un minimum d'eau pour éviter les odeurs.
- Prendre soin de plier et de défaire les boîtes de carton pour maximiser l'espace.
- Il n'est pas nécessaire de retirer les étiquettes des contenants.
- Ne jamais mettre de Résidus Domestiques Dangereux R.D.D. (ex. : peintures, piles, huiles usées, solvants, contenants de propane, acide, etc.).
- Les sacs opaques noirs, verts, oranges et blancs ne sont pas acceptés pour y mettre la récupération.
- Les matériaux de construction, branches de bois, vélos, petits appareils électroménagers (grille-pain), etc. ne doivent pas se retrouver dans votre bac bleu. Par contre, ces articles peuvent être acheminés à votre éco-centre (si les installations le permettent).
- Séparer les divers types d'emballage d'un même produit (ex. : retirer le plastique de la boîte de céréales).
- Faire un sac de sacs en rassemblant vos pellicules et sacs de plastique dans un sac transparent.



61, rue Montcalm
Berthierville (Québec) J0K 1A0

Contactez nos spécialistes
pour un service adapté à vos besoins!

1 800 781-8111

ebiqc.com

COLLECTE SÉLECTIVE

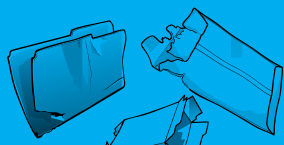
Informations sur les matières recyclables
et vente de bacs roulants :

1 800 781-8111



ACCEPTÉ

Boîtes et emballages de carton (céréales, œuf, etc.)
Journaux, circulaires, revues, feuilles, enveloppes et sacs de papier
Livres et annuaires téléphoniques
Cartons de lait et de jus
Contenants aseptiques (Tetra Pack)



Tous les pots et les bouteilles de verre, peu importe la couleur ou le format



Bouteilles, contenants et emballages de produits alimentaires, de boissons, de cosmétiques, de produits d'hygiène personnelle et de produits d'entretien portant un de ces symboles :



Bouchons et couvercles
Sacs et pellicules plastiques (regrouper les sacs dans un sac en plastique transparent)



Contenants et papier d'aluminium (assiettes, plats, etc.)
Bouteilles et canettes d'aluminium
Boîtes de conserve, bouchons et couvercles



PAPIER ET CARTON

VERRE

PLASTIQUE

MÉTAL

REFUSÉ

Couches, mouchoirs et essuie-tout
Enveloppes à bulles
Papier carbone et photographies
Papiers et cartons souillés

Vaisselle, contenants en pyrex, en porcelaine ou en cristal
Miroir
Verre plat (vitre de fenêtre)
Ampoules électriques, tubes fluorescents et lumières de Noël.

Contenants de styromousse
Jouets pour enfants en plastique
Assiettes et ustensiles en plastique
Briquets et rasoirs jetables
Contenants de RDD
Boyaux d'arrosage
Toiles et accessoires de piscine
Mobilier d'intérieur ou de jardin
Caoutchouc
CD, DVD et cassettes
Cartables
Seringues
Vêtements
Tous les plastiques n° 6

Batteries d'auto et piles domestiques
Pièces d'auto (freins, etc.)
Petits appareils électroménagers
Aérosols (RDD)
Emballages métallisés (emballages de sacs de croustilles, de tablettes de chocolat, de barres tendres, etc.)
Pots de peinture, de solvant, etc. (RDD)

LES SACS ACCEPTÉS

- **Idéalement aucun sac :** Déposez les matières directement dans les bacs bruns
- **Sacs en papier :** Tous les types de sacs en papier sont compostables et sont acceptés
- **Les sacs portant la mention ET le logo «compostable»**

POUR LIMITER LES ODEURS

- Évitez de placer le bac au soleil.
- Enveloppez les viandes et les restes de table dans un sac en papier ou dans un journal.
- Recouvrez les résidus de cuisine (humides) avec des matières sèches (feuilles mortes, papier journal, etc.).
- Tondez votre gazon une ou deux journées avant la collecte ou laissez-le sécher avant de le mettre dans le bac. Mieux encore, laissez l'herbe coupée au sol, c'est un excellent engrais naturel.
- Rincez le bac avec de l'eau et du savon doux ou une solution d'eau et de vinaigre.
- Saupoudrez un peu de bicarbonate de soude dans votre bac brun.

PROBLÈME DE GEL EN HIVER

Voici quelques trucs pour éviter que les matières collent au bac à cause du gel :

- Déposez un morceau de carton ou un journal au fond du bac.
- Évitez de déposer des liquides dans le bac brun.
- Si le problème persiste, utilisez un grand sac en papier pour les résidus de jardin à l'intérieur du bac, dans lequel vous déposerez vos matières compostables.



61, rue Montcalm
Berthierville (Québec) J0K 1A0

Contactez nos spécialistes
pour un service adapté à vos besoins!

1 800 781-8111

ebiqc.com

MATIÈRES ORGANIQUES



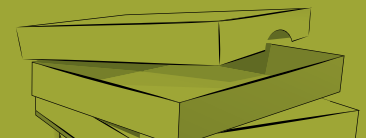
Informations sur les matières organiques et vente de bacs roulants : 1 800 781-8111

ACCEPTÉ

- Fleurs et plantes
- Gazon, foin et paille
- Feuilles d'arbres séchées et aiguilles de conifères
- Sciure et copeaux de bois

- Tout aliment cru ou cuit
- Fruits, légumes et leurs pelures
- Produits laitiers solides (fromage, yogourt, etc.)
- Viandes, volailles, poissons et fruits de mer
- Matières grasses
- Produits congelés, pains et pâtes alimentaires
- Riz et céréales
- Gâteaux, pâtisseries, tartes et muffins
- Café moulu et filtre, sachets de thé, tisane et infusion
- Nourriture d'animaux domestiques
- Coquilles d'œuf, de noix et écales d'arachides
- Bonbons
- Aliments périmés

- Items en papier ou cartons souillés par des matières alimentaires (serviettes de table, assiettes en carton, boîte de livraison de pizza ou de poulet, etc.)



RÉSIDUS DE JARDIN

DÉCHETS DE TABLE ET DE PRÉPARATION DES ALIMENTS

AUTRES SUBSTANCES

RETIRÉS DE LEUR EMBALLAGE

REFUSÉ

- Mauvaises herbes montées en graine ou rampantes
- Bois, bûches et arbustes

- Os
- Produits laitiers (liquides)
- Coquilles d'huîtres et moules

- Cendre de bois
- Chaux
- Briquettes de barbecue
- Excréments (chat, chien, humain – peuvent contenir des pathogènes)
- Poussières d'aspirateur
- Matériaux contaminés par des pesticides
- Boîte de repas pour emporter non-triée
- Cheveux et poils d'animaux
- Produits dangereux (RDD, bois traité)
- Mouchoir

VERSEMENT DE TAXES

Le deuxième versement pour les taxes 2018 est le 30 juin. Il est de la responsabilité du propriétaire de faire parvenir son compte de taxes à son institution financière si celle-ci est en charge du paiement du compte.

Pour connaître les modalités de paiement, consultez notre site Internet : www.sra.quebec

RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2017



Conformément à la Loi 122, le rapport de l'exercice financier 2017 a été déposé à la séance régulière du 7 mai et c'est lors de la séance régulière de juin que le maire relatera les faits saillants de l'exercice financier 2017 et du rapport de

l'auditeur. L'information sera également diffusée sur le site Internet.

ÉVALUATION EN LIGNE

Le site Internet de la Municipalité www.sra.quebec offre un service de consultation en ligne de l'évaluation foncière autant pour le public que pour les professionnels.

Pour le public : consultation sans frais du rôle d'évaluation sans le détail des taxes. Il est possible de faire des recherches par :

- l'adresse
- le cadastre
- le cadastre rénové
- le matricule
- les terrains vacants

Les professionnels ont accès en plus au détail des taxes dont ils peuvent obtenir une confirmation.

UN CERTIFICAT D'OCCUPATION - POURQUOI ?

**LOCAL
À LOUER**

Avant d'acheter ou louer un local, assurez-vous que vous pourrez y exercer votre activité. Vous devez obligatoirement vous procurer un certificat d'occupation auprès

du Service de l'urbanisme, peu importe le type d'activité prévu. Par la suite, votre entreprise sera répertoriée au registre des entreprises affiché sur le site Internet de la Municipalité.

PROMENADE DE CHIEN

Profitez de l'été pour arpenter les rues de la Municipalité en compagnie de votre chien. N'oubliez pas que, partout sur le territoire, **vous devez tenir votre chien en laisse.**



Les parcs municipaux sur lesquels se trouvent des modules de jeux pour les enfants sont **STRICTEMENT INTERDITS AUX CHIENS**, même en laisse. Les enfants sont naturellement attirés par les animaux et peuvent approcher votre chien sans prévenir et sans lui donner le temps de se laisser apprivoiser. L'environnement bruyant et turbulent à proximité des jeux peut également stresser votre animal.

Pour une promenade agréable, faites un détour par le **parc de L'Eschaillon ou par la Terrasse des Berges, accessibles aux chiens en laisse.** Afin que tous puissent profiter pleinement et en toute quiétude de ces espaces, il est important de ramasser les selles que votre animal pourrait laisser au passage. Voilà un simple geste de civilité qui contribue à l'amélioration de notre qualité de vie collective!

N'oubliez pas que même si l'été est une saison agréable pour la promenade avec votre animal, méfiez-vous des surfaces asphaltées et des trottoirs qui peuvent devenir brûlants pour les pattes de votre animal. Et comme vous, votre chien a besoin de s'hydrater régulièrement.

VIGILANCE VÉLOS

Avec le retour de l'été vient aussi le retour des cyclistes sur nos routes. Le vélo gagne en popularité comme moyen de transport et est une activité de prédilection pour plusieurs familles.



Votre conseil municipal vous rappelle que le Code de la sécurité routière vous oblige à garder une distance de 1.5 mètre sur les routes où la vitesse permise est supérieure à 50km/h et de 1 mètre pour les routes dont la vitesse permise est de 50km/h ou moins. En plus de mettre en danger la sécurité des cyclistes, le non-respect de ces distances peut vous coûter une amende et des points d'inaptitude.

Pour que les randonnées à vélo demeurent une activité associée au plaisir, nous invitons les automobilistes à partager la route de façon sécuritaire avec les cyclistes. Gardez vos distances!

Pour de plus amples informations : respectonsnosdistances.gouv.qc.ca

DES NOUVELLES DE NOS EMPLOYÉES

Vous serez de nouveau accueilli à la réception de la Mairie par madame Jennie Lacombe de retour de son congé de maternité au début du mois d'août prochain. Nous sommes cependant tristes d'avoir dit au revoir à madame Cindy Beau-soleil, qui occupait le poste de secrétaire réceptionniste de façon temporaire. Nous la remercions pour son excellent travail et nous lui souhaitons bonne chance dans son nouvel emploi. L'intérim est assuré par madame Mélanie Ratthé, fraîchement diplômée en gestion de commerce. Elle relève le défi avec brio.

Nous souhaitons également un bon congé de maternité à la directrice générale et secrétaire-trésorière madame Virginie Riopelle. Madame Isabelle Carpentier, directrice générale adjointe, prendra la relève pendant cette période.

BÉNÉVOLAT : ON A BESOIN DE VOUS



On le dit et on le répète, le bénévolat représente une richesse sociale inestimable et irremplaçable. Les bénévoles sont des citoyens comme vous qui ont décidé de donner du temps pour faire avancer une cause, répondre à un besoin ou contribuer à la vie de leur communauté. La plupart disent qu'ils reçoivent plus qu'ils donnent !

Le comité des loisirs est actuellement à la recherche de bénévoles qui ont le goût de faire une différence dans leur communauté. Si vous avez le cœur au bénévolat, contactez-nous! Il y a une place pour vous.

Par téléphone : 450 588-2326 poste 7961
En consultant notre site Internet www.sra.quebec

CHANTIER ROUTIER : RALENTISSEZ - C'EST VITAL

Des entraves à la circulation seront occasionnées par deux chantiers importants au cours de l'été. La signalisation routière vous invitera à ralentir aux abords des travaux. Malheureusement, plusieurs automobilistes sont irrespectueux des consignes de sécurité et mettent en danger la vie de nos employés.

Nous sommes conscients des désagréments causés par ces entraves à la circulation : rappelez-vous, nous travaillons pour vous - **s'il vous plait, respectez nos vies et notre sécurité.**



SUBVENTION POUR LES COUCHES LAVABLES



Le conseil municipal est heureux d'annoncer le retour du programme de subvention pour l'achat de couches lavables. Ce programme encourage nos jeunes familles à poser un geste bénéfique pour l'environnement et donc pour nous tous, par l'octroi d'un remboursement de 100\$ pour l'achat de couches lavables. Une belle alternative aux 5 000 à 7 000 couches jetables, soit l'équivalent d'une tonne de déchets, qui aurait autrement aboutie à l'enfouissement. Pour les détails du programme et le formulaire de remboursement, consultez le site Internet à l'onglet *subvention* à la section citoyens.

PISCINE



La saison de la baignade est à nos portes. Profitez donc de cette période pour rappeler à tous que la surveillance et la vigilance sont primordiales afin de prévenir les noyades.

Un permis est nécessaire avant de débiter tous travaux et ouvrages relatifs à une piscine :

- piscine creusée
- piscine semi-creusée
- piscine hors terre
- piscine démontable (paroi souple, gonflable ou non)
- spa à capacité supérieure à 2000 litres
- tout autre bassin résidentiel artificiel extérieur, permanent ou temporaire, destiné à la baignade, dont la profondeur d'eau est de 60 cm ou plus

Les réglementations, municipale et provinciale, établissent des normes qui visent les installations, les équipements et la sécurité des accès. Informez-vous auprès du Service de l'urbanisme 450 588-2326 poste 7997.

Saviez-vous que...

Toute piscine démontable dont la hauteur de la paroi est moins de 1.4 mètre (56 pouces) doit obligatoirement être entourée d'une enceinte conforme aux normes provinciales sur la sécurité des piscines résidentielles de manière à en protéger l'accès.

UTILISEZ L'EAU AVEC MODÉRATION

La neige vient à peine de fondre qu'on doit déjà parler d'arrosage ! La modération dans l'utilisation de cette fragile ressource qu'est l'eau potable est toujours d'actualité. De plus, l'augmentation de la consommation d'eau potable génère un usage intensif des équipements et produits pour le traitement de l'eau et une surutilisation du réseau d'aqueduc. **Ceci implique des coûts supplémentaires d'opération qui se reflètent au compte de taxes.**

L'utilisation de l'eau en provenance de l'aqueduc municipal à l'aide de boyau pour fin d'arrosage de jardins, fleurs, arbres, arbustes et autres végétaux est permise **uniquement entre 20h00 et 22h00** :

- Pour les résidences ayant un numéro civique pair, l'arrosage est permis les jours pairs. Ex : 2-4-6 juin.
- Pour les résidences ayant un numéro civique impair, l'arrosage est permis les jours impairs. Ex : 3-5-7 juin.

L'arrosage de gazon est interdit en tout temps et les gicleurs d'arrosage sont interdits sur le territoire desservi par l'aqueduc municipal.

Pose de nouvelle tourbe

Toute personne désirant installer une nouvelle tourbe peut, par l'obtention d'un permis de la Municipalité, procéder à l'arrosage entre **20h00 et 22h00 pendant une durée maximale de 15 jours consécutifs après le début de la pose.** Toutefois l'arrosage devra être limité à la superficie couverte par la nouvelle pelouse.

Vous pouvez vous procurer ce permis au coût de 20.00\$ en vous présentant à la Mairie durant les heures régulières de bureau. Ce permis pourra être refusé dans le cas d'une sécheresse ou d'une pénurie d'eau. Aucun permis ne sera accordé pour du gazon ensemencé.

TERRAIN MAL ENTRETENU, BÂTIMENT NÉGLIGÉ - RISQUE D'AMENDES!

Chaque propriétaire doit maintenir son immeuble, sa construction, son local et son terrain en bon état et voir au quotidien, à la propreté de sa propriété. Il doit s'assurer entre autres que le revêtement du bâtiment ou de la construction, soit complété et propre. Enfin, chaque occupant doit veiller à couper le gazon et retirer les mauvaises herbes de son terrain. Tout terrain doit être sans déchet, détritrus, débris, ferraille et autres substances ou matières nuisibles.

Les locataires ont également la responsabilité d'entretenir leur logement et de s'assurer d'éliminer les causes d'insalubrité qui sont sous leur contrôle.

Le saviez-vous? Pour le même cas d'insalubrité, le locataire et le propriétaire de l'immeuble peuvent recevoir chacun une amende.

Collectes des matières encombrantes

Profitez de l'une des collectes de matières encombrantes pour vous départir d'objets inutiles (19 juin, 17 juillet, 11 septembre) et disposez de vos résidus de construction à l'écocentre. Visitez notre site Internet pour les modalités d'utilisation.



BRAVO AUX FINISSANTS

La fin de vos études secondaires symbolise la réalisation d'une étape importante de votre vie et surtout le début d'un nouveau défi qui sera déterminant pour votre futur. Le conseil de Saint-Roch-de-l'Achigan vous félicite pour cet accomplissement et surtout vous encourage à poursuivre vos rêves. Vous êtes le futur de notre société, alors osez atteindre le meilleur de vous-mêmes; vous en êtes capables.

Félicitations et bonne continuité !

LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

Le programme de vidange des fosses septiques se poursuit pour une septième année. C'est l'entreprise **ABC Environnement** qui effectue les vidanges sélectives du lundi au samedi entre 7h30 et 18h00. L'itinéraire détaillé prévu pour 2018 sera publié sur le site Internet prochainement. Un avis vous sera transmis par courrier quinze jours avant le passage de l'entreprise vous informant de la période durant laquelle les couvercles de votre ou de vos fosses doivent être dégagés. La période de vidange de fosses septiques 2018 se terminera le 31 octobre.

VIDANGE SÉLECTIVE OU VIDANGE TOTALE

- La vidange sélective permet de retirer les boues et de laisser les liquides, ce qui comporte de nombreux avantages écologiques et économiques.
- La vidange totale s'applique uniquement aux **fosses scellées** et aux puisards. Les vidanges des systèmes comportant une fosse de rétention (scellée) ne peuvent pas être planifiées à l'avance : en conséquence, **vous avez la responsabilité de communiquer avec la Municipalité pour fixer un rendez-vous avant le 31 octobre** et ainsi évitez des frais supplémentaires.
- La vidange totale s'applique également lorsque l'entrepreneur constate, pendant la vidange, qu'il y a un important retour d'eau provenant de l'extérieur de la fosse vers celle-ci.

FRAIS EXCÉDENTAIRES

Les situations suivantes entraînent des frais supplémentaires payables par le propriétaire de l'immeuble :

- Le non-dégagement des couvercles.
- Une aire de service supérieure à 40 mètres de distance entre l'ouverture la plus éloignée de la fosse septique et le camion.

URGENCE

Pour toute urgence nécessitant une vidange, veuillez communiquer avec la Municipalité afin de nous informer de votre situation. Ainsi, nous serons en mesure de vous fournir plus de détails concernant l'historique de votre installation et vous informer des frais supplémentaires qui pourraient s'appliquer en fonction de votre situation.

Pour toute urgence en dehors des heures d'ouverture de la Mairie, communiquez directement avec **ABC Environnement** au 450 754-4033.



Samedi, 21 juillet de 8h00 à 16h00

Parc de L'Eschaillon

Location d'espace 10'x10' (incluant une table)

10\$/espace (résident) 15\$/espace (non-résident)

FAITES VITE ... Les places sont limitées !

Information et Inscription :

www.sra.quebec

450 588-2326 poste 7961

VENTE DE GARAGE À DOMICILE

Laissez-nous vous annoncer à la population !

Les ventes de garage à domicile sont gratuites les 21 et 22 juillet prochain!

Inscription : 450 588-2326 poste 7961



Mot du préfet

Montcalmois et montcalmoises,

J'ai eu le bonheur d'assister à la remise des médailles du gouverneur général – région de Lanaudière le 7 avril dernier au Collège Esther-Blondin de Saint-Jacques. Ce fût une cérémonie impressionnante, remplie d'émotions et j'aimerais personnellement féliciter tous les récipiendaires. Une catégorie jeunesse, aînés ainsi que pour mérite exceptionnel constituaient cette journée toute spéciale. Je m'assurerai de transmettre une lettre à chacun des lauréats dans les prochains jours afin de les féliciter.

Notre équipe de Développement régional Montcalm offrira au courant des mois de mai et juin des formations gratuites destinées aux entreprises de la région. Les thèmes du marketing numérique, de la comptabilité ainsi que de la fiscalité seront abordés. Pour plus de détails, visitez notre site web ou contactez notre équipe.

Le 23 mai prochain aura lieu le lancement de notre dépliant de la Nouvelle-Acadie à Saint-Jacques. Nous en profiterons alors pour dévoiler au même moment le nouvel outil de promotion de la Nouvelle-Acadie. Également, lors de ce lancement, nous aurons l'occasion de faire connaître nos diverses entreprises associées au tourisme et à l'agrotourisme dans les quatre municipalités constituant la Nouvelle-Acadie soit : Saint-Jacques, Sainte-Marie-Salomé, Saint-Alexis et Saint-Liguori.

Nous avons obtenu dernièrement le bilan d'utilisation de notre Service des Transports. Mon équipe et moi, avons été agréablement surpris de constater l'utilisation à la hausse de 10 % du nombre total de déplacements réalisés. C'est le transport collectif, effectué par taxibus et autobus, qui connaît la hausse la plus importante avec une augmentation de 22 %. Je suis très fier des résultats et du travail de l'équipe. Des mesures d'amélioration continue du Service sont à venir pour les prochains mois. Surveillez notre page Facebook !

Je vous souhaite un bon printemps à tous.
Amitiés,

Louis-Charles Thouin
Préfet MRC de Montcalm

Services à la MRC – www.mrcmontcalm.com - 450 831-2182

Cour municipale
poste 7029

Développement régional
Montcalm
poste 7080

Service d'évaluation foncière
450 918-7200

Transport adapté et collectif
postes 7031 et 7032

VALORISATION DU TERRITOIRE



Le comité d'aménagement physique invite les Achiganois à fleurir et embellir leur coin de pays. En effet, la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan adhère au programme des Fleurons du Québec pour une quatrième édition. Le programme vise à reconnaître les efforts d'embellissement horticole des citoyens et des municipalités en octroyant des «fleurons», l'équivalent des étoiles pour les hôtels et restaurants. Le comité évaluateur visitera le territoire au cours de l'été. Fleurir et aménager notre territoire c'est aussi améliorer notre qualité de vie communautaire. Tous ensemble, cultivons le charme et l'attrait de notre municipalité et fleurissons Saint-Roch-de-l'Achigan !

HERBE À PUCE - ATTENTION ÇA PIQUE

L'herbe à puce (*Toxicodendron radicans*) est une plante à éviter car sa sève est toxique pour 85% de la population. Un contact cutané avec l'allergène (urushiol) qu'on y trouve provoque des démangeaisons et inflammations sévères qui durent de 7 à 10 jours. Souvent, des cloques se forment sur les zones atteintes, entraînant des démangeaisons intenses. Cette substance est libérée lorsque la plante est endommagée. Elle adhère facilement aux outils, aux vêtements et au pelage des animaux et peut conserver sa toxicité pendant une très longue période.



L'herbe à puce est une plante vivace qui se trouve dans presque toutes les régions du Québec et sous plusieurs formes : buissonnante, grimpante et rampante. Elle prolifère densément en forêt ou en plein champ, autant dans des endroits ensoleillés qu'ombragés. Elle se propage sur des sols secs ou humides, à l'orée des bois, le long des clôtures, des routes, des rives ou des fossés.

Apprenez à reconnaître l'herbe à puce afin de l'éviter!

L'HERBE À POUX, ÇA S'ARRACHE

Présente jusqu'aux premières gelées, l'herbe à poux est une mauvaise herbe que tout le monde connaît parce qu'elle est très répandue et surtout parce qu'elle est à la source de réactions allergiques pour plus d'un million de Québécois. Le meilleur moyen de s'en débarrasser est de l'arracher pour éviter la propagation de son pollen allergène. La tâche est herculéenne? N'hésitez pas à la tondre, c'est aussi un bon moyen de s'en débarrasser.



VIE ÉCONOMIQUE

COMITÉ VITALITÉ ÉCONOMIQUE

UN COMITÉ D'AFFAIRES BRANCHÉ QUI FAVORISE LE DYNAMISME ET L'ACHAT LOCAL

Notre mission : contribuer à l'émergence d'une communauté d'affaires dynamique et innovante en cohésion avec les attentes des citoyens de Saint-Roch-de-l'Achigan.

Le comité met à jour son répertoire des entreprises. Il sera bientôt accessible sur le site de la Municipalité dans la section Développement économique. Assurez-vous que vos coordonnées s'y trouvent et qu'elles sont exactes. N'hésitez pas à nous les faire parvenir pour un ajout ou une correction.

VÉtélé

Cette initiative du comité vitalité économique permet d'augmenter la visibilité de nos entreprises, de leurs produits et services et de valoriser l'achat local auprès de la population. Ce projet vise à faire connaître nos ressources locales et permet de diffuser de l'information relative aux activités de diverses organisations et entreprises situées sur notre territoire. Toute entreprise ou organisation qui désire publiciser un événement sur les VÉtélé doit déposer une demande par courriel à : cve@sra.quebec



VOTRE COMITÉ VITALITÉ ÉCONOMIQUE

RIELLE DAGENAIS
MURIELLE LATENDRESSE
DOMINIC LEMIRE

LYDIA PARÉ
MIGUEL VENDETTE

ALAIN LAFORTUNE
SÉBASTIEN LOCAT





SPECTACLE À VENIR!

49,50\$ le billet
frais de service inclus

9
JUN

GUYLAINE TANGUAY LA FIEVRE DU COUNTRY

Amphithéâtre

Revivez les grands succès country d'ici et d'ailleurs avec les classiques d'allant de Dolly Parton à Patrick Norman en passant par Shania Twain. Un spectacle dans la pure tradition country qui saura vous charmer et vous faire danser.

PROGRAMMATION
COMPLÈTE

COMPLEXEJCPERREULT.COM

BILLETTERIE : 450 588-4888 | COMPLEXEJCPERREULT.COM
620, J. OSWALD FOREST, ST-ROCH-DE-L'ACHIGAN QC - ACCÈS VIA L'AUTOROUTE 25 NORD

BIBLIOTHEQUE

Votre bibliothèque municipale ne fait pas relâche cet été! Venez profiter de nos services gratuits selon l'horaire habituel. Nos bénévoles passionnés de lecture vous attendent!

Heure du conte

Samedi 9 juin 11h à 12h

Théâtre de marionnettes

Samedi 16 juin à 10h30

VIE COMMUNAUTAIRE

Association des Créateurs, Artistes et Artisans de SRA

9 juin: Fête des voisins (fête provinciale) surveillez le panneau électronique pour les détails.

Nous serons à la vente de garage communautaire le 21 juillet. Nous acceptons des dons d'articles qui seront vendus à cette occasion. Tous les profits iront à l'A.C.A.A.

Sylvie Cloutier, secrétaire
Association des Créateurs, Artistes et Artisans de SRA
514 217-4607
FB | ACAA organisation

Comptoir Mini-Budget Saint-Roch

Horaire estival : ouvert tous les jeudis de 13h à 17h du 26 juin au 30 août.

Le comptoir sera fermé les

- 26 juillet 2018
- 2 août 2018
- 9 août 2018

Retour aux heures régulières jeudi le 6 septembre.
Bienvenue à tous et bonne saison estivale !

Maison des Jeunes D.O. Ados

Notre mission : Permettre aux jeunes âgés entre 12 et 17 ans de se rencontrer afin d'établir des relations significatives avec leurs pairs ainsi qu'avec des adultes et ce, dans le but de devenir des citoyens responsables.

L'horaire reste inchangé pendant la période estivale : la Maison des Jeunes D.O. Ados t'accueille du lundi au vendredi, de 18 h à 21 h

Nous offrons l'aide aux devoirs tous les soirs d'ouverture. Viens faire ton tour ça vaut le détour.

Information :
Jeannine Meunier - 450 588-6589 | mdjdoados@bellnet.ca
FB | Maison des jeunes D.O. Ados

PROGRAMMATION FÊTE NATIONALE 2018 24 JUIN

Parcs de la Marelle et de L'Eschailion

8h00 à 10h00

Pavoisement

10h00 à 12h00

Opti-Vélo

10h30 à 16h00

Tournoi de pétanque des héros

11h00 à 14h00

Dîner Spaghetti de la Fondation Louis-St-André

13h00 à 20h00

Jeux Gonflables

Mini-Putt

Maquillage : Deviens un héros

Jeu éducatif «Héros de chez nous»

Jeux d'habileté «Apprends de ton héros»

Jeu questionnaire «Histoire de héros»

13h30 à 14h30

Course à relais – Rallye héros de l'EAU

14h30 à 16h00

Opti-Bolide

(En cas de pluie – Cafétéria de l'école Notre-Dame)

16h00 à 20h00

Kiosque Souper

20h30 à 22h30

Spectacle de Gaya & Juliane

22h30 à 22h45

Discours patriotiques et Levée du drapeau

22h45 à 23h00

Feu d'artifice

Histoire de héros

FETENATIONALE.QUEBEC

Saint-Roch
-de-
l'Achigan

10^e

en
FÊTE

10 ans,
ça se **FÊTE**
ENSEMBLE!

Samedi 11 août
11h00 à 19h00

Parcs de la Marelle et de L'Eschaillon
ACTIVITÉS GRATUITES

Zone Gourmande
Zone Famille
Zone des Créateurs de Chez Nous
Marionnette géante

La tente à SPECTACLES
Spectacles **GRATUITS** en continu

Bab's & Junior

et plus encore...



Événements communautaires

JOUR	DATE	ÉVÈNEMENT	HORAIRE	COÛT	INFORMATION ET INSCRIPTION
samedi	2 juin	Tournoi de Golf Optimiste Club de Golf de l'Épiphanie	Brunch 10h Golf 12h30 Souper 18h30	Golf souper 140\$ Souper 45\$	Club Optimiste SRA France T. Lanoue 450 588-5946 trudellanoue55@gmail.com
jeudi	7 juin	Vente à 5\$ Comptoir Mini-Budget Sous-sol Vieux Presbytère	10h à 20h	5\$ par sac	Comptoir Mini-Budget Dany Chayer 514 606-3269
samedi	9 juin	Concert Les chansons du cinéma École secondaire de l'Achigan	20h	Adulte 25\$ Moins de 15 ans 15\$	Chorale « Les Voix de l'Achigan » Luc Locat 450 588-5978 Céline St-André 450 588-6180 Richard Vézina 450 588-5405 Francine Lesage 450 588-2922 voixachigan.ca
dimanche	10 juin		14h30		
dimanche	10 juin	Spectacle musical La tournée du bonheur Salle l'Opale, St-Lin	13h30 à 15h	15\$ jusqu'au 1 ^{er} juin 20 \$ après le 1 ^{er} juin	Groupe d'entraide et d'Amitié Gisèle Jeannotte 450 588-4659 Pauline Rivest 450 588-3999
mardi	19 juin	AGA Maison des Jeunes D.O. Ados	19h	Gratuit	La Maison des Jeunes D.O. Ados Jeannine Meunier 450 588-6589
samedi	23 juin	Tournoi annuel de la fête nationale Terrain de pétanque	Inscription 10h30 Début 11h	Gratuit 18 ans et +	Amis de la pétanque Claude Moisan 450 588-4754 Paul-Aimée Forget 514 910-8520
mercredi	27 juin	Journée ensoleillée Salle Lanaudière à Saint-Esprit		12\$	Corporation des jeux de la MRC Montcalm Gisèle Dugas 450 588-5688 Louise Dumont 450 588-2338
jeudi	19 juillet	Vente à 5\$ Comptoir Mini-Budget Sous-sol Vieux-Presbytère	10h à 20h	5\$ par sac	Comptoir Mini-Budget Dany Chayer 514 606-3269
samedi	21 juillet	Foire du livre Comptoir Mini-Budget Sous-sol Vieux-Presbytère	10h à 16h	50% de rabais sur toute la marchandise	Comptoir Mini-Budget Dany Chayer 514 606-3269
mercredi jeudi	8 août 9 août	Jeux MRC Montcalm Saint-Jacques		gratuit souper 20\$	Corporation des jeux de la MRC Montcalm Gisèle Dugas 450 588-5688 Louise Dumont 450 588-2338
mercredi	22 août	Pique-nique Apportez votre lunch et chaise Parc de L'Eschaillon	13h30 à 15h30	Gratuit	Groupe d'entraide et d'Amitié Gisèle Jeannotte 450 588-4659 Pauline Rivest 450 588-3999
samedi	25 août	Fête familiale de la Présidente Endroit à déterminer Animation, jeux kermess, musique	11h à 16h Entrée gratuite Dîner hot dog(\$)	Ouvert à tous	Club Optimiste SRA Nancy Beausoleil 450 588-3938 nancy.beausoleil@hotmail.com

Activités sports, loisirs et culture

CLIENTÈLE	DESCRIPTION	HORAIRE	COÛT	ENDROIT	INFORMATION ET INSCRIPTION
2-3 ans Parents- enfants	Sportball Rive- Nord L'ABC du soccer	Jeudi 17h30, 18h15, 19h 8 semaines 21 juin au 9 août	125\$ + taxes	Parc de L'Eschaillon derrière les tennis	Olivier Rousseau 514 213-6653 www.sportballrivenord.ca
12 ans et +	Strong Fit	Lundi et mercredi 18h30 à 19h55 28 mai au 18 juillet	200\$ / 16 cours 120\$ / 1 fois semaine	Terrasse des Berges de Saint-Roch-de-l'Achigan	Richard Boudrias 514 379-3786 info@coursebluerunner.com
Pour tous	Zumba Fitness	Jeudi 19h à 20h 12 semaines 24 mai au 9 août	90\$	Débarcadère d'autobus École secondaire de l'Achigan	Valérie Daoust / Mélanie Gagnon 514 980-5257 valerie120483@gmail.com
Nouvelles mamans / femmes enceintes	Cardio Plein Air Cadio-poussette	Jeudi 13h à 14h 11 semaines 19 avril au 28 juin	94.85\$ taxes incluses Matelas de sol et bande élastique requis	Parc de L'Eschaillon Point de rencontre : stationnement	Marjolaine Laporte 438 396-2610 www.cardiopleinair.ca marjolainelaporte@cardiopleinair.ca
5 ans et +	Tennis Évolution	Mercredi Plusieurs plages de 17h à 21h10 7 semaines du 27 juin au 8 août	9\$ par élève par cours	Parc de L'Eschaillon Terrains de tennis	Nicolas de Granpré 514 913-0923 nicncgogo@hotmail.com
18 ans et +	Pétanque	Mercredi à 19h 16 semaines 9 mai au 22 août	Carte de membre 18\$	Parc de la Marelle	Claude Moisan 450 588-4754 claudio.moisan@videotron.ca

Pour connaître
l'actualité municipale
en temps réel

Adresse Facebook : @municipaliteSRA
Site Internet : www.sra.quebec



Horaire de la Mairie

Lundi au jeudi : 9h00 à 12h15
13h00 à 16h30
Vendredi : 8h30 à 12h00

7, rue du Docteur-Wilfrid-Locat
Saint-Roch-de-l'Achigan
Tél : 450 588-2326
reception@sra.quebec

Horaire de la Bibliothèque et du service Internet

Mardi : 9h30 à 12h00
13h30 à 17h00
19h00 à 21h00
Vendredi : 9h30 à 12h00
13h30 à 17h00
Samedi : 9h30 à 12h30
Jeudi : 19h00 à 21h00

31, rue Gariépy
Saint-Roch-de-l'Achigan
Tél : 450 588-5838

	Matières résiduelles
	Recyclage
	Matières organiques
	Collecte des feuilles
	Matières encombrantes

juin						
L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

Dates à retenir - Juin 2018

- 4 Séance du conseil
- 19 Collecte des encombrants
- 23 Bibliothèque fermée
- 25 Mairie fermée - Fête nationale du Québec
- 26 Début du camp de jour
- 30 Date limite pour le 2^{ème} versement des taxes

Informations sur la collecte
des matières encombrantes :
www.sra.quebec
onglet services

juillet						
L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Dates à retenir - Juillet 2018

- 2 Mairie et camp de jour fermés - Fête du Canada
- 9 Séance du conseil
- 17 Collecte des encombrants
- 19 au 22 Festival country
- 21 Vente de garage communautaire
- 28 Collecte des RDD - Saint-Calixte

août						
L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Dates à retenir - Août 2018

- 6 Séance du conseil
- 11 SRA en fête
- 11 Collecte des RDD - Saint-Lin-Laurentides
- 24 Fin du camp de jour

ÉDITION ÉTÉ 2018